

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 novembre 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LES SUBSIDES

**Le président suppléant (M. Corbin):** Je devrais dès maintenant signaler à la Chambre que la présidence est en mesure de se prononcer sur le choix des motions qui figurent au *Feuilleton*. Si les députés ont des observations à faire, ils ont la parole.

**M. Nielsen:** Monsieur le Président, la présidence nous informerait-elle d'abord de sa décision, afin de gagner du temps? Je veux bien invoquer des arguments, mais je prendrai pas mal de temps. D'ordinaire, la présidence donne son opinion avant de demander ce que nous en pensons.

**M. Deans:** Monsieur le Président, cette demande me semble raisonnable et je préférerais que la présidence nous dise de quel côté elle penche, sans pour autant rendre de décision, car j'aimerais pouvoir débattre l'affaire s'il y a lieu.

**Le président suppléant (M. Corbin):** La présidence avise donc les députés qu'elle est disposée à mettre en discussion la motion inscrite au nom du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis). Le député du Yukon invoque le Règlement.

**M. Nielsen:** Monsieur le Président, l'article 62 du Règlement, qui prévoit essentiellement trois périodes de subsides et 25 jours désignés au cours de ces périodes, innove en quelque sorte. Aux termes de cet article, l'opposition peut, aux jours prévus, proposer des motions. Au cours de chacune des trois périodes, deux de ces motions au maximum sont mises aux voix. Durant la période se terminant le 10 décembre, cinq jours sont réservés aux subsides. Sept jours le sont pendant la session du printemps et treize pendant la session d'été.

• (1110)

Je signale qu'en vertu de ces dispositions, ces jours prévus sont réservés à l'opposition. Bien qu'il y ait deux partis qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, il n'y a qu'une seule loyale opposition de Sa Majesté, qu'on appelle aussi parfois, depuis l'époque de Mackenzie King, l'opposition officielle. Ces jours

de séance sont donc réservés à l'opposition; non pas aux partis d'opposition, mais à l'opposition.

Depuis l'adoption des dispositions du Règlement qui prévoient les travaux de subsides, l'opposition a accepté de partager les jours prévus de façon équitable avec le Nouveau parti démocratique, l'autre parti qui siège lui aussi de ce côté-ci de la Chambre. Avant toute prise de décision, on a toujours tenu compte de divers facteurs, le principal étant la répartition des jours prévus en proportion du nombre de députés de notre côté de la Chambre. Ce critère serait appliqué, ainsi que je l'ai assuré au député de Hamilton Mountain.

A propos des 25 jours prévus qui sont réservés à la loyale opposition de Sa Majesté, qu'on appelle aussi l'opposition ou l'opposition officielle, l'interprétation tacite que nous avons toujours donnée voudrait que, par souci de justice, ils soient répartis à raison de 30 et de 60 p. 100 ou quelque chose d'approchant. Cependant, si l'on s'en tenait à une interprétation très rigoureuse du Règlement, le Nouveau parti démocratique n'aurait droit à aucun jour prévu. Il en serait de même pour les votes. Il nous est arrivé, pour avoir consenti un jour prévu aux néo-démocrates, de devoir retarder la mise aux voix d'une motion jusque vers la fin de la dernière période des subsides.

Lorsque nous avons commencé la présente session parlementaire interminable, c'était au printemps et nous n'avions pas épuisé tous les jours prévus au cours de cette période des subsides. D'après le raisonnement du député de Hamilton Mountain (M. Deans) au sujet de l'année civile, je pense qu'il tentera de convaincre la présidence, comme il a essayé de me convaincre, que nous n'en sommes pas encore au tiers de l'année civile en cours. Si vous prenez l'année civile, bien entendu il a raison, mais si vous vous fondez sur le cycle des travaux de subsides qui a commencé à la reprise, il a tort.

J'ai examiné la liste des jours prévus depuis la période qui a pris fin le 10 décembre 1980 jusqu'à celle qui s'est terminée le 30 juin dernier. Bien entendu, nous en sommes au quatrième de la période en cours. Au cas où personne n'aurait fait cette recherche historique pour vous, monsieur le Président, je suis disposé à vous passer mes notes. Dans tous les cas, la loyale opposition de Sa Majesté, l'opposition officielle, a alloué, par souci de justice envers le Nouveau parti démocratique, entre février 1980 et le 30 juin, des jours qui avaient été reportés.